

Epreuves de sélection pour l'accès au cycle de préparation au troisième concours d'entrée à l'ENA

Rapport du jury session 2015.

1 – Conditions d'organisation

Les membres du jury tiennent à signaler l'organisation très performante de la direction de la formation et en particulier de son service du recrutement et des évaluations. Ainsi les candidats ont pu bénéficier des meilleures conditions possibles pour les épreuves d'admissibilité et d'admission et le jury a vu sa mission grandement facilitée.

2 - Considérations générales sur la session 2015

L'épreuve écrite s'est déroulée le 31 mars 2015. Sur les 100 candidats inscrits, 59 se sont présentés pour un nombre de places offertes de 33. Un taux d'absentéisme de 41 % a ainsi été enregistré. Si l'on compare avec l'an dernier, le nombre de candidats en 2014 ayant effectivement composé avait été de 73 pour un total de 105 candidats (soit un taux d'absentéisme de 30 %).

La barre d'admissibilité a été fixée en 2015, comme en 2014, à 9/20. 27 candidats ont été admissibles et ont passé l'oral sur les 59 présents aux écrits (soit 45 %). Pour mémoire, en 2014, 36 candidats avaient été admissibles et avaient passé l'oral sur 73 candidats présents aux écrits (soit 49 %). Le taux d'admissibilité entre 2014 et 2015 est resté comparativement stable.

En 2015, les candidats admissibles se composent de 37,03 % de femmes (36,11 % en 2014) et de 62,97 % d'hommes (63,89% en 2014). La moyenne d'âge s'élève à 38,9 ans (39,5 ans en 2014), l'âge minimum des candidats admissibles est de 31 ans (25 ans en 2014) et l'âge maximum est de 50 ans (52,5 ans en 2014).

18 candidats ont été admis aux épreuves de sélection pour l'accès, en 2015, au cycle de préparation au 3^{ème} concours (23 en 2014). Les taux de sélectivité (nombre de candidats admis / nombre de candidats ayant composé) entre 2014 et 2015 sont quasi identiques (en 2015 : 18 sur 59 soit 30,5 % et en 2014 : 23 sur 73 soit 31,5 %). Le taux des candidats admis par rapport aux candidats admissibles entre 2014 et 2015 est également comparable (en 2015 : 18 sur 27 soit 66,6 % et en 2014 : 23 sur 36 soit 63,8 %).

En 2015, l'âge minimum des candidats admis est de 32 ans et l'âge maximum est de 50 ans. La moyenne d'âge des candidats admis s'élève à 37,8 ans (38,5 en 2014).

3 - L'épreuve écrite

Elle consiste en une composition d'une durée de quatre heures sur un sujet d'actualité d'ordre politique, économique, sociale ou internationale.

Le jury a retenu le sujet suivant : « **Vivre ensemble avec nos différences, une chance ?** ».

Le jury, en choisissant ce sujet ne requérant pas de connaissances académiques particulières, attendait pour autant un plan et une argumentation cohérente avec l'approche retenue par le candidat ainsi qu'une rédaction étayée d'exemples, de références et d'illustrations variées. Chaque mot dans ce sujet avait son importance, y compris le point d'interrogation indiquant qu'il s'agissait bien d'une question à laquelle le jury attendait une réponse.

En choisissant un sujet en résonance avec l'actualité, le jury attendait également que des candidats qui ne sont plus de jeunes étudiants fraîchement diplômés mais qui ont acquis de l'expérience et de la maturité, qui lisent les journaux et sont curieux, puissent proposer une lecture pertinente de cette question. Or, les candidats ont eu du mal à s'affranchir du prisme de l'actualité proche et nourrie par un flux d'informations continu. Les candidats n'ont pas su prendre le recul attendu et peu d'entre eux ont su faire preuve d'une véritable analyse. Des événements récents sont décrits comme dramatiques et rassembleurs, mais ne s'inscrivent pas dans une démonstration. Ainsi est-il possible de trouver dans certaines copies une analyse portant sur un supposé choc des civilisations fondée exclusivement sur des attentats perpétrés par des mouvements extrémistes.

Une fois le périmètre du sujet défini, le recours relativement conventionnel (avec quelques bonnes surprises parfois cependant) à des citations convenues, les réflexions purement originales et relevant d'un point de vue personnel soigneusement mis en relief sont rares. Le jury aurait apprécié des copies avec plus de vie, d'éléments de géographie, de références économiques, historiques, politiques et sociologiques.

Parmi les exemples les plus utilisés le jury a trouvé - sans surprise - les attentats contre le journal Charlie Hebdo, les manifestations au sujet du mariage pour tous, la loi de 1905, la constitution française, la loi de séparation de l'église et de l'État. Trop peu de copies sont bien illustrées avec des exemples à partir desquels construire un raisonnement.

Il semble inattendu de constater que pour un monde qui nous est présenté en permanence comme global, cette globalité se limite finalement à des affrontements, des oppositions, des conflits économiques ou guerriers, des chocs. Le mélange créé par les échanges, les flux et la vitesse du monde actuel est occulté, absent.

La plupart du temps, les efforts déployés à construire un plan ne parviennent pas à conduire la réflexion vers un terme conclusif clair, une réponse fine, analytique et vivante. Le propos est très impersonnel quand les contradictions ne sont pas présentes.

D'un point de vue formel, s'il importe de rappeler qu'une introduction et un annoncé de plan sont bienvenus, il faut ajouter que cet énoncé de plan doit être respecté au cours de l'écriture du développement. De nombreux énoncés, trop ambitieux, se perdent en route, voire s'interrompent brusquement, faute de temps. Enfin, si nous pouvons accepter des chapitres numérotés, des en-têtes soulignés, nous devons aussi rappeler qu'une bonne introduction n'est pas nécessairement scolaire mais doit être accrocheuse, pertinente, riche de mots variés, de vocabulaire choisi. La rareté des conclusions doit aussi être notée pour le déplorer. La conclusion ne saurait être une redite moins bonne d'une éventuelle introduction.

Par ailleurs, très peu de candidats traitent le sujet comme une question orientée ou fermée par choix du jury. Peu de candidats ont simplement lu le sujet tel qu'il avait été proposé. Le sujet n'est pas « le vivre ensemble » mais « vivre ensemble », le sujet n'est pas « Vivre ensemble,

une chance » ou « Vivre ensemble avec nos différences », ou « Nos différences sont-elles une chance ? », mais bien un tout « Vivre ensemble avec nos différences ? une chance ? ».

Pour conclure :

Les copies corrigées n'étaient pas foncièrement mauvaises, en particulier parce que le traitement a échappé à l'uniformité qui aurait consisté à cantonner le corpus d'études aux sujets sociétaux français et aux échos que le sujet pouvait avoir exclusivement sur ce corpus. Le jury a lu aussi quelques très bonnes copies. D'une manière générale, force est de constater que les parcours académiques manifestement classiques (études de sociologie approfondies, sciences politiques, histoire) s'en sortent parfois avec aisance.

Par ailleurs, la qualité générale de l'expression et la maîtrise moyenne des principaux outils de réflexion restent correctes. Nous attirons toutefois l'attention des candidats sur la nécessaire relecture attentive de leurs copies afin d'éviter d'y trouver de trop nombreuses fautes de syntaxe et d'orthographe ainsi que des mots et expressions erronés comme « mise en seine » (pour « mise en scène »), « trouble-fait » (pour « trouble-fête »), « on se rencontre » (pour « on se rend compte »), « extrémitisme », « aparthaide », « baldacin », « brassement » ou encore « Emmanuel Valls ».

De façon plus générale, un peu plus de prise de risque aurait été bienvenu et attendu dans ces copies qui ne sont pas un rapport administratif, mais une opportunité pour les membres du jury de sélectionner des personnalités dans le cadre d'un concours qui doit justement privilégier les profils originaux et la richesse de parcours divers.

4 - L'épreuve orale

Pour cette épreuve d'une durée de 20 minutes, le jury dispose exclusivement d'une notice renseignée par le candidat. Cette année, le jury avait décidé d'enrichir la rubrique « autres informations » de cette notice pour permettre au candidat d'exposer de façon plus explicite les raisons et motivations de sa candidature au cycle de préparation. Si certaines notices sont bien remplies, d'autres restent trop succinctes ou insuffisamment claires. Le jury doit alors consacrer au candidat un temps plus long afin de mieux comprendre son parcours professionnel ou académique, ce qui lui laisse moins de temps pour approfondir les questions concernant ses centres d'intérêt, sa personnalité et ses motivations. Le jury insiste donc sur l'importance de remplir soigneusement cette notice en y consacrant suffisamment de temps.

L'épreuve orale, conçue comme un dialogue constructif, doit permettre au jury de s'assurer qu'effectivement il est prêt à consacrer une année complète à se préparer, puis 2 années d'école en cas de succès au concours comportant en tout 10 épreuves.

Le jury avait décidé cette année de ne pas demander de façon spontanée au candidat de se présenter lui-même, mais de lui poser une série de questions comportant trois volets : son parcours professionnel, son parcours académique et ses motivations réelles. Certains candidats qui auraient visiblement préféré un entretien formel commençant par une déclaration préparée ont pu être désarçonnés.

De façon générale, la spécificité de cette sélection permet d'identifier trois types de candidats :

- des candidats issus d'une carrière satisfaisante dans le « privé » (qu'elle soit brève, c'est-à-dire juste suffisante pour satisfaire les durées d'expérience imposées, ou longue), déterminés à entrer dans la haute fonction publique, et prêts à présenter des candidatures à plusieurs concours, ce qui paraît la meilleure approche et donne souvent les meilleurs résultats,
- des candidats se concentrant sur ces épreuves, parfois pour la deuxième fois ou plus et mettant en péril leurs chances de réussite du fait d'une représentation inexacte des carrières offertes, de leur propre adéquation à ce concours ou d'un surinvestissement parfois déraisonnable,
- des candidats proches de la fonction publique qui auraient pu se présenter (ou se sont déjà présentés) au concours externe.

Le jury a rencontré des candidats pour la plupart motivés et préparés. Leurs prestations ont, dans certains cas, séduit le jury par leur franchise, leur spontanéité, leur contenu et leur intensité. Le jury s'est attaché à appréhender l'adaptation potentielle des profils rencontrés, aux exigences, aux promesses et au cadre général des études en vue des épreuves du troisième concours dans le cadre d'une préparation.

Dans quelques cas cependant, le jury a été surpris de rencontrer des candidats qui n'avaient pas pris conscience du hiatus entre la nature de leurs études précédentes, l'arrêt subi d'un parcours professionnel et le niveau des attentes des épreuves de sélection. Dans un cas, le respect très relatif des exigences de remise de documents imposées par les textes officiels a même suscité un doute sur la motivation réelle et surtout sur l'adaptation future à une carrière dans l'administration.

Ces quelques cas - peu nombreux certes mais suffisants pour être signalés - témoignent d'une vision parfois peu lucide au regard d'un projet d'intégration de la fonction publique après trois années d'études.

A nouveau, nous ne pouvons que recommander aux candidats de se rapprocher des candidats précédemment admis par la voie du troisième concours.

Paradoxalement, les candidats retenus ont des parcours riches académiquement et professionnellement mais éprouvent des difficultés à se projeter en termes d'évolution de carrière, d'ambitions, de volonté de progresser, alors que tous en ont les capacités.

A une exception près, le jury a constaté lors de la confrontation des notes d'oral avec celles de l'écrit une grande corrélation entre les deux prestations, ce qui n'a pas empêché l'oral de jouer son rôle d'aide dans le discernement du jury.

Rapport présenté pour les jurys par **Isabelle de BATZ** - Responsable Grands Comptes – Crédit Agricole. Présidente du jury des épreuves de sélection pour l'accès, en 2015, au cycle de préparation au 3^{ème} concours.